

225C0590  
FR0013270626-FS0270

3 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**M2I**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2025, la société Prologue (101 avenue Laurent Cély, 92230 Gennevilliers) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2025, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société M2I, et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par la déclarante d'un bloc majoritaire d'actions M2I à la société Abilways<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés Abilways (groupe Skolae), Prologue et M2I en date du 31 mars 2025.